

4) Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition actuels (taxe d'habitation 9.55%, foncier bâti 13.63% et foncier non bâti 25.71%).

5) Vote des budgets primitifs (eau & commune)**5.1) Vote du budget de la commune**

Le Maire présente le projet de budget général de la commune qui est voté à l'unanimité.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 456.129,96 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 633.833,63 €. Les travaux d'investissement 2020 concernent notamment la transformation de l'ancienne maternelle et de l'ancienne mairie en logements communaux, la démolition du garage situé près du cimetière ainsi que la pose d'une stèle au jardin du souvenir, l'acquisition d'une tondeuse autoportée, la réfection d'une dépendance et de l'abri linge d'un logement communal.

5.2) Vote du budget de l'eau

Le Maire présente le projet de budget primitif de l'eau qui est voté à l'unanimité.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 63.508,34 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 71.394,45 €.

6) Cession de l'aide aux communes rurales de la Région Grand Est au profit du SIRPI

Le Maire informe les conseillers que la commune a droit à une subvention de la part de la Région Grand Est dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales et qu'elle peut céder cette aide de la Région au SIRPI pour ce projet. Le montant maximum de l'aide est de 100.000 €.

Le conseil Municipal autorise la commune à céder au SIRPI l'aide aux communes rurales pour ce projet.

Informations diverses :

- **Foyers d'Influenza Aviaire :** La Préfecture demande d'alerter les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle de prendre toutes les mesures de biosécurité afin de prévenir l'introduction de ce virus hautement pathogène sur le territoire national. Une extrême vigilance de la part de l'ensemble des acteurs de la filière avicole, ainsi que des particuliers détenteurs d'oiseaux, est requise. Des plaquettes sont à votre disposition en mairie.
- **Elections municipales et épidémie de coronavirus COVID-19 :** La Préfecture a fait passer des consignes dans le cadre de l'organisation des élections municipales afin de limiter la propagation du virus et de protéger les membres du bureau de vote et les électeurs. Il convient de se laver les mains avant et après le vote, de conserver une distance suffisante avec les autres électeurs, limiter les contacts physiques avec les membres du bureau de vote. Vous pouvez apporter votre propre stylo afin d'émarger à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.

A noter dans votre agenda :

Vide-greniers : Il sera organisé cette année par l'Amicale des Pompiers le dimanche 10 mai.

7 conseillers municipaux sont présents (1 pouvoir a été remis).

Yvon Moinier est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations, aux questions et informations diverses.

Bulletin municipal :
Mairie d'Allamps
Directeur publication :
J. F. Baltard
Comité de rédaction :
Conseillers municipaux
Crédits photos :
Mairie d'Allamps



Dans ce numéro 39

Les délibérations du 9/3/2020

Questions & informations diverses

Les événements à venir

Délibérations :**1) Approbation des comptes de gestion 2019 du receveur municipal**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur municipal pour les budgets Eau et Commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) Votes des comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs 2019 de l'eau et de la commune sont présentés aux membres présents. Après en avoir délibéré et en l'absence du Maire, ils sont adoptés à l'unanimité.

3) Affectation des résultats**3.1) Affectation du résultat – compte administratif 2019 de l'eau**

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif présente un excédent en section d'exploitation de 15.083,34 € et un excédent en section d'investissement de 29.391,45 €, décide :

- d'affecter au compte 001 « résultat d'investissement reporté » la somme de 29 391,45 € en recettes
- d'affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 15 083,34 € en recettes

3.2) Affectation du résultat – compte administratif 2019 du budget général

Le Conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent en section de fonctionnement de 163 338,59 € et un déficit en section d'investissement de 13 508 ,63 €, et compte-tenu des restes à réaliser en dépenses pour 10.800 €, décide :

- d'affecter au compte 001 « résultat d'investissement reporté » la somme de 13 508,63 € en dépenses
- d'affecter obligatoire au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la somme de 24 308,63 € en recettes
- d'affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de 139 029,96 € en recettes.